

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RAMILLIES**

Séance du Mercredi 25 Novembre 2020

L'an deux mil vingt le mercredi 25 Novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de RAMILLIES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des cérémonies, sous la présidence de Monsieur Olivier DELSAUX, Maire de RAMILLIES. (Convocation du 20/11/2020).

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents: 15

Secrétaire de séance: Mme Françoise CAILLY.

Présents : M. DELSAUX Olivier, Maire ; M. DEBUT Bernard, Mme CAILLY Françoise, RAOUT Alain, Adjoints ; M. LEGRAND Michel, Conseiller délégué, Mme BOIDIN Cassandra, M. BRAGA Lionel, Mme CAPON Isabelle, M. DELSAUX Damien, M. DHORME Yves, M. FARSY Pascal, M. GUILLOTTE Sébastien, Mme HELLINCK Bernadette, Mme MENAGE Virginie, M. VASSEUR Christian, conseillers municipaux.

OBJET : Modification du Marché public

N° 42/2020

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la modification du marché initiale « réfection des Rues d'erre, Pont d'Erre et Fusillés ».

Après avoir étudié les tableaux de diminution et d'augmentation des différentes quantités de matériaux,

Le conseil décide après avoir délibéré, à l'unanimité de valider la modification.

Le nouveau montant du marché est désormais de 562 875 € HT.

OBJET : Demande de subvention départementale

N° 43/2020

Le Département du nord a décidé d'élargir son dispositif de soutien au plan de relance de l'économie suite à la crise sanitaire due à la pandémie par délibération du 16 novembre 2020, il propose une aide Village et Bourg Relance d'un montant de 50% maximum du coût des travaux compris entre 8 000 et 70 000 € HT

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil de déposer une demande de subvention auprès du Département afin d'obtenir une aide sur les travaux du cimetière.

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité, de procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et d'autoriser Monsieur Le Maire à monter le dossier, signer les documents et conventions nécessaires.

OBJET : Dotation d'équipement des territoires ruraux 2021

N° 44/2020

Suite aux travaux à venir concernant le cimetière communale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande auprès des services de l'Etat pour obtenir une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR et d'autoriser Monsieur Le Maire à préparer ce dossier, signer les documents et conventions nécessaires.

OBJET : Devis Clôture Cimetière

N° 45/2020

Suite au projet de travaux concernant la clôture du cimetière, monsieur Le Maire présente 2 devis :

Un de la société DELTOUR pour un montant de 46 121.28 € TTC et un de la société clôture SANIEZ pour un montant de 66 731.40 €TTC

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité, de sélectionner le devis de la société DELTOUR pour un montant de 46 121.28 € TTC et charge Monsieur Le Maire de signer le devis.

OBJET : Désignation des représentants de la commune à l'agence INORD

N° 46/2020

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu l'article L51111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : » Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupement de collectivités territoriales(...) les agences départementales.. »

Vu la délibération 35 / 2017 en date du 07 avril 2017 par laquelle a adhéré à l'Agence iNord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide :

- De désigner M. DELSAUX comme son représentant titulaire à l'agence et M. DEBUT Bernard comme son représentant suppléant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

OBJET : Aide à l'assainissement

N° 47/2020

Monsieur Le Maire explique qu'il y a 3 enclaves dans la commune dont les riverains ne bénéficient pas de l'assainissement : Le Pont d'erre, Le rond point de la RD 61 et les riverains de la rue de la chapelle d'Erre soit 6 maisons. Au vu du coup des travaux à effectuer, monsieur le Maire propose d'apporter une aide à hauteur de 500€ une fois que les travaux ont été effectués sur présentation de la facture acquittée

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité, d'accorder cette aide à l'assainissement .

OBJET : Devis Columbarium et ossuaire

N° 48/2020

Monsieur Le Maire propose de poursuivre les travaux du cimetière en installant un colombarium au vu des demandes ainsi qu'un second ossuaire suite aux reprises de concessions à venir.

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité, d'accepter le devis de la société Blairon & Denhez pour un montant de 7 780€ HT . Une demande de subvention sera faite afin de diminuer le cout de ce devis. Monsieur le Maire est chargé de la signature du devis après obtention des subventions.

OBJET : DBM N° 3

N° 49/2020

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'un ajustement budgétaire, aux impacts limités sur l'équilibre général, doit être opéré pour permettre à la commune de respecter ses engagements.

- 1) Augmentation des recettes de « subvention chapitre 13 article 1323 avance subvention départementale de 17 093 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Recettes d'investissement			
Chapitre/article	Prévu Budget 2020	DBM n° 3	Nouveau solde
Chapitre 13 - article 1323	50 000 €	+ 17 903 €	67 903 €
Dépenses d'investissement			
Chapitre/article	Prévu Budget 2020 + DBM 1	DBM N° 3	Nouveau solde
Chapitre 23- article 2313	43 000 €	+ 17 903 €	60 903 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Fabrication d'une Boite aux lettres du père Noel – Luminaire pour la crèche (Michel s'en occupe)
- Point sur les travaux et avenants
- Candélabre solaires pour la voix des Fossiaux et chez M et Mme BASSELET et MASQUELIER

Séance levée à 20h18